Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202105-20260605-2026_06_5_03-DE

MAIRIE de PLOUBAZLANEC – 22620
Tel : 02-96-55-80-36 e.mail : mairie.ploubazlanec@wanadoo.fr

L'an deux mil vingt-six, le Vendredi 5 Juin, à 18 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.T.C.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec sous la présidence de Monsieur Richard VIBERT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : R. VIBERT, A. BACHIR, N. MARREC, G. LE BARS, E. LEGEAI, J. BALCOU, A. KERAMBRUN LE TALLEC, J.L. LE BIHAN, G. MENGUY, B. MACHY, G. CONAN, J. GUEGAN, M. LE NORMAND, Ph. BILLARD, E. BRUHAN, J. MONBEL, M. BERLIN, F. MORDELLES et C. MENGUY

ETAIENT REPRESENTES : J.P. LEC'HVIEN par R. VIBERT, C. MORIN par A. KERAMBRUN LE TALLEC, Y. SAVARY par J. BALCOU, T. LE CALVEZ par F. MORDELLES

SECRETAIRE DE SEANCE : A. BACHIR

PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES : C. HERNOT, L. BEDFERT et B. MASSE

DELIBERATION 2026-06-5 - DOSSIER N° 3

REPRESENTANTS CONSEIL PORTUAIRE – DESIGNATION DES ELUS POUR LES CONSEILS PORTUAIRES

Présentation : R. VIBERT

M. le Maire explique qu'il y a lieu de rectifier la délibération du Conseil Municipal du 3 Avril 2026 car les mêmes élus ne peuvent pas représenter la Commune en tant que concessionnaire plaisance et commune siège du port.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **DESIGNE ainsi qu'il suit ses représentants aux Conseils Portuaires :**

- **Pour le conseil portuaire de Bréhat/l'Arcouest :**

  - ☐ **Représentants de la Commune siège du Port :**

    Titulaire : Richard VIBERT
    Suppléant : Goulvenn MENGUY

- **Pour le conseil portuaire de Loguivy/Pors-Even**

  - ☐ **Représentants de la Commune siège du port :**

    Titulaire : Goulvenn MENGUY
    Suppléant : Toussaint LE CALVEZ

  - ☐ **Représentants du concessionnaire Plaisance :**

    Titulaire : Guillaume LE BARS
    Suppléant : Caroline MENGUY

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202105-20260605-2026_06_5_03-DE

☐ **Représentants du personnel du concessionnaire plaisance :**

Titulaire : Benoit MASSE
Suppléant : Thibault YVRAY

- **Pour le conseil portuaire de Paimpol**

☐ **Représentants de la Commune siège du port :**

Titulaire : Goulvenn MENGUY
Suppléant : Toussaint LE CALVEZ

Pour extrait certifié conforme,
Richard VIBERT
MAIRE de PLOUBAZLANEC